



# DISPOSITIF ESPER : POUR UNE PRÉVENTION DURABLE

“

Favoriser une  
**PRÉVENTION  
DURABLE**  
des consommations à  
risques en entreprises

Dans le **but** de favoriser une prévention **durable** des consommations à risques en entreprises, PÔLE SANTÉ TRAVAIL est partenaire de la MILDECA (Mission Inter Ministérielle de Lutte Contre les Addictions) dans sa proposition de **Charte ESPER** destinée aux entreprises et administrations.

La charte pour la **prévention des conduites addictives et la promotion de la santé en milieu de travail** est au cœur du dispositif ESPER.

La charte recense les **principes et engagements opérationnels** qui doivent guider les employeurs et l'ensemble des parties prenantes, selon la taille de la structure, dans la mise en place d'une démarche globale de prévention.

**4 grands engagements** structurent la charte :



Définir un **projet global de prévention des conduites addictives** dans le cadre de la promotion de la santé au travail



Instaurer le **dialogue** et créer un **climat de confiance**



Mettre en œuvre une **démarche de prévention non stigmatisante**, respectant la dignité des personnes



Accompagner les travailleurs vulnérables et **prévenir la désinsertion professionnelle**



Nos équipes de santé au travail, aidées par le PÔLE RESSOURCES en PRÉVENTION des ADDICTIONS, sont compétentes pour vous présenter cette proposition de CHARTE, si besoin en prenant les moyens d'ADAPTER les actions aux spécificités de VOTRE ENTREPRISE.

Vous pouvez joindre votre équipe de santé au travail ou contacter Marjorie SPROCQ, assistante du Pôle Prévention des Addictions :

[msprocq@polesantetravail.fr](mailto:msprocq@polesantetravail.fr)

Avril 2023

Copyright - Service communication - PÔLE SANTÉ TRAVAIL Lille  
Crédits photos : istockphoto.com  
Groupe de travail Addictions



**DISPOSITIF ESPER :**

POUR UNE

**PRÉVENTION DURABLE**